

**LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

***Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n° 550/029 du 6 février 1991***



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

***Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°432 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme «ITEKA»***

**Semaine du 22 au 28 juillet 2024**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 22 juillet 2024, au moins 700 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>0. INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>I. CONTEXTE POLITIQUE, SANITAIRE, GOUVERNANCE, JUDICIAIRE ET SECURITAIRE.....</b>	<b>4</b>
I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....	4
I.2. CONTEXTE SANITAIRE.....	5
I.3. GOUVERNANCE.....	5
I.4. CONTEXTE JUDICIAIRE.....	6
<b>I.5. CONTEXTE SECURITAIRE.....</b>	<b>6</b>
<b>I.5.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</b>	<b>6</b>
I.5.2. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE.....	8
I.5.2. AUTRES FAITS SECURITAIRES.....	8
<b>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</b>	<b>9</b>
<b>II.1. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....</b>	<b>10</b>
II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....	10
II.1.2. DES PERSONNES TORTUREES.....	11
<b>II.2. DROIT A LA LIBERTE.....</b>	<b>11</b>
II.2.1. ENLEVEMENTS ET /OU PORTEES DISPARUES.....	11
II.2.2. ARRESTATIONS ARBITRAIRES.....	11
<b>III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</b>	<b>12</b>
<b>IV. DROITS CATEGORIELS.....</b>	<b>14</b>
<b>IV.1. DROITS DE L'ENFANT.....</b>	<b>14</b>
<b>V. CONCLUSION.....</b>	<b>14</b>
<b>VI. Annexe.....</b>	<b>15</b>

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>CECI</b>	: <i>Commission Electorale Communale Indépendante</i>
<b>CEPI</b>	: <i>Commission Electorale Provinciale Indépendante</i>
<b>CNDD-FDD</b>	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
<b>CNL</b>	: <i>Le Congrès national pour la liberté</i>
<b>COOPEC</b>	: <i>Coopérative d'Epargnes et Crédits</i>
<b>ECOFO</b>	: <i>Ecole Fondamentale</i>
<b>OMS</b>	: <i>Organisation Mondiale de la Santé</i>
<b>FDNB</b>	: <i>Force de défense nationale du Burundi</i>
<b>FDNB</b>	: <i>Force de la Défense Nationale Burundaise</i>
<b>MSD</b>	: <i>Mouvement pour la solidarité et la Démocratie</i>
<b>OPJ</b>	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
<b>RANAC</b>	: <i>Rassemblement National pour le Changement</i>
<b>RDC</b>	: <i>République Démocratique du Congo</i>
<b>SNR</b>	: <i>Service National de Renseignement</i>
<b>UPRONA</b>	: <i>Union pour le Progrès National</i>
<b>VBGs</b>	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

## **0. INTRODUCTION**

Ce bulletin traite le contexte politique, sanitaire, gouvernance, judiciaire et sécuritaire ayant marqué cette période. Il traite également les droits civils et politiques ; les droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les droits catégoriels et se clôture par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme et sécuritaire a été rapportée comme suit : au moins 11 personnes tuées dont 7 retrouvées cadavres, 1 victime de VBGs, 3 personnes enlevées et/ou portées disparues, 2 personnes torturées et 6 personnes victimes d'arrestation arbitraire.

Parmi les victimes figurent un militaire, 2 femmes, 5 membres du parti CNDD-FDD tués et un enfant victime d'une noyade ainsi qu'un membre du parti CNDD-FDD porté disparu.

Des Imbonerakure, des administratifs et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains et meurtres.

## **I. CONTEXTE POLITIQUE, SANITAIRE, GOUVERNANCE, JUDICIAIRE ET SECURITAIRE**

### **I.1. CONTEXTE POLITIQUE**

#### **La mise en place des membres des CEPI<sup>1</sup> dénué du caractère inclusif**

Au mois de juillet 2024, la CENI a présenté 52 membres des CEPI des cinq nouvelles provinces du Burundi. Ces membres des CEPI proviennent majoritairement du parti CNDD-FDD avec 18 membres officiellement reconnus dont 5 assurent la présidence. D'autres membres appartiennent aux partis fidèles du parti CNDD-FDD comme l'UPRONA avec 5 membres et organisations satellitaires comme ONELOP, RADDEBU, RANAC, CNL<sup>2</sup> avec 5 membres, confessions religieuses<sup>3</sup> surtout protestantes. Curieusement, il a été observé que la CENI a mis en place ses représentants<sup>4</sup> ce qui porte confusion et chacun est en droit de se demander si la CENI est partenaire à elle-même pour remplacer d'autres organisations ayant présenté un dossier de manifestation d'intérêt. Une autre observation est l'absence des membres de l'Eglise Catholique malgré qu'elle fût au courant de la période de dépôt de candidatures comme l'a expliqué le chargé de communication de la CENI, François Bizimana au Journal Iwacu.

Concernant la représentation ethnique, les membres dont l'ethnie a été précisée montrent qu'il y a 16 membres de la composante sociale Tutsi, 27 Hutu et 1 de la composante sociale Twa. En outre, il est important de faire observer que ces membres ont été mis en place pendant que des membres des partis politiques de l'opposition étaient sujets à la chasse à l'homme et menacés de mort. Les leaders de ces partis n'avaient pas le droit de tenir des réunions des membres ; c'est le cas d'Agathon Rwasa qui a vu son parti attribué aux membres qui s'opposaient à sa représentation sous la protection du Ministère de l'Intérieur. Ce dernier lui avait interdit d'organiser des réunions en lui reprochant de n'avoir pas mis en œuvre les recommandations dictées à son encontre.

Ainsi, tenant compte de cette situation, il est difficile de confirmer la crédibilité et la transparence des élections vu que la CENI en soi n'a pas pu assurer indépendamment son rôle dans la mise en place des membres des CEPI.

<sup>1</sup>Commission Electorale Provinciale Indépendante

<sup>2</sup>Ce parti n'appartient plus à l'opposition depuis que son président a été évincé par des membres agissant sous la protection du pouvoir en leur permettant d'organiser un congrès fantaisiste au moment où son leader n'avait pas le droit de tenir une réunion.

<sup>3</sup>L'Eglise Catholique s'est retiré d'observation des élections

<sup>4</sup>5 membres appartiennent à la CENI car choisis pour avoir travaillé avec cette institution

## **I.2. CONTEXTE SANITAIRE**

### **Déclarations du président Evariste Ndayishimiye sur l'exode des médecins burundais vers l'étranger**

Au cours des tournées organisées dans le cadre de la caravane baptisée « Inkebuzo », le Président de la République Evariste Ndayishimiye a sévèrement critiqué les médecins burundais qui partent à l'étranger à la quête d'emplois plus rémunérant. Dans son discours tenu après l'inauguration de l'hôpital communal de Butihinda en province Muyinga, il a entre autres déclaré que l'exode des médecins burundais vers l'étranger est moins motivé par les salaires dérisoires que par le déficit de l'esprit patriotique : *« Nous allons payer les médecins même s'ils sont des mercenaires. Je dis toujours que s'ils nous consultaient, nous pourrions contribuer et les payer. Moi je suis agriculteur, que l'on partage à moitié mon salaire avec tout médecin mercenaire qui voudrait aller en France, puis que moi je dois ma survie à ma propre production. La population peut lever des fonds pour payer les médecins. Mais puisqu'ils manquent d'esprit patriotique, même s'ils seraient payés 100 millions, ils partiraient tout de même ».*

Ces propos du Président de la République tranchent avec ceux de la ministre de la santé sur la question des départs des médecins burundais vers l'étranger. Au mois de janvier 2024, la ministre de la Santé publique et la lutte contre le Sida, Dr Lyduine Baradahana a reconnu devant les sénateurs que l'exode massif des médecins est une réalité et reste difficile à résoudre aussi longtemps que la question liée à leurs salaires ne sera pas maîtrisée. A titre indicatif, elle a indiqué qu'un médecin spécialiste au Burundi gagne 650 000 FBu tandis qu'il gagne 1 300 000 Frwa au Rwanda, 3 000 dollars américains au Kenya et 1 300 dollars américains en Tanzanie.

Cette situation joue un impact négatif sur la santé notamment la surcharge des médecins qui entraîne la diminution de la qualité des soins et services offerts à la population étant donné que le Burundi affiche 1 médecin pour 37 000 habitants alors que l'OMS recommande 1 médecin pour 10 000 habitants<sup>5</sup>.

Au-delà des discours politiques, les autorités burundaises devraient arrêter des mesures financières effectives afin de stabiliser localement les médecins burundais en vue de préserver la santé de la population burundaise.

## **1.3. GOUVERNANCE**

### **Forcing de la participation dans des activités du parti CNDD-FDD, en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 25 juillet 2024, vers 13 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Phocas Sindaruhuka, chef de zone, en coalition avec Alexis Bandyatuyaga, secrétaire zonal du CNDD-FDD, ont ordonné la fermeture du marché central de Buhiga exhortant tous les commerçants d'aller dans une prière dédiée au parti au pouvoir tous les derniers jeudi du mois. Selon des témoins oculaires, la prière se tenait dans une salle des réceptions de chez Abdallah à Buhiga.

En date du 26 juillet 2024, vers 8 heures, des communiqués aux micros-haut-parleurs ont été lancés que personne n'ouvre son magasin ou sa boutique, que tout le monde doit se rendre sur la colline Karunyinya, zone et commune Buhiga, pour accueillir le président de la République dans sa visite chez le fermier-agriculteur Rubie Bazira. Selon les mêmes sources, la sensibilisation a continué jusqu'à 10 heures tout en mettant en garde quiconque qui va ouvrir sa boutique ou magasin, qu'il sera sanctionné par une amende administrative. Le chef des commerçants, Séverin Bompanokira accompagné des collecteurs des taxes communales ont donné des quittances de 5 000 Fbu à tous ceux qui n'ont pas répondu à l'appel. L'administrateur communal Thérence Bacebaseme dans sa fureur a exhorté ces derniers d'aller taxer tous les absents sans pitié après avoir vu le faible taux de participation à l'accueil du président.

<sup>5</sup><https://data.who.int/fr/indicators/i/CCCEBB2/217795A>

## **Perturbation des activités à la suite de la visite du secrétaire du CNDD-FDD, commune et province Muyinga**

En dates du 22 et 23 juillet 2023, au centre de la province Muyinga, le séjour du secrétaire général du parti CNDD-FDD, Réverien Ndikuriyo à Muyinga a empêché tout mouvement depuis la soirée de son arrivée et l'avant midi suivante. Selon des témoins oculaires, aucune activité n'était permise au centre-ville que ce soit au marché ou dans les kiosques car tout le monde était obligé de fermer et se rendre au stade Umuco pour écouter le discours du secrétaire du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, il s'agissait de la mobilisation de la population surtout les jeunes Imbonerakure à la participation massive au processus électoral en cours de préparation et de contribuer à la fête de solidarité locale qui se tiendra en date du 2 août 2024.

## **Des intimidations des jeunes Imbonerakure lors du sort matinal en commune Nyanza-lac, province Makamba**

En date du 28 juillet 2024, vers 5 heures, en commune Nyanza-lac, province Makamba, un groupe d'environ 40 jeunes, Imbonerakure, a réveillé la population de la colline Bukeye et Kabondo par des slogans de démonstration de forces en rendant hommage à leur parti CNDD-FDD ainsi que leur leader président Evariste, tout en diabolisant d'autres partis politiques comme Uprona et CNL. Ils circulaient dans les rues en chantant des slogans de menaces verbales; ce qui inquiète la population surtout dans cette prochaine échéance électorale.

### ***1.4. CONTEXTE JUDICIAIRE***

#### **Onze détenus relaxés sur près d'une centaine après la visite de l'inspection au parquet de Cibitoke**

En date du 26 juillet 2024, une inspection des magistrats a été effectuée au cachot du commissariat de police à Cibitoke pour but de voir les conditions carcérales. Onze détenus ont été relaxés y compris 3 enfants mineurs. Les défenseurs des droits de l'homme saluent cette initiative et demandent que cette inspection soit régulière. A ce jour, 11 détenus dont 3 enfants mineurs ont retrouvé la liberté provisoire par suite d'une visite effectuée par une équipe de 6 magistrats conduite par le procureur de la république près du Tribunal de Grande Instance de Cibitoke. Selon les informations collectées sur place, 105 détenus se trouvaient au cachot du commissariat provincial de la police, d'une capacité d'accueil ne dépassant pas 40. Ce surpeuplement carcéral a poussé le parquet de Cibitoke de libérer à certains détenus qui ont passé plusieurs jours sans être interrogés.

Jean Paul Nsavyimana, procureur de la république de Cibitoke a indiqué que des visites d'inspection seront désormais effectuées afin de résoudre les problèmes liés à la promiscuité des détenus. Cet homme de loi interpelle les humanitaires afin d'appuyer la justice à Cibitoke en assurant le transport des détenus dont les jugements sont prononcés notamment vers la prison centrale de Mpimba. Selon lui, cela pourra désengorger cette maison de détention tout en améliorant les conditions carcérales. Les défenseurs des droits de l'homme œuvrant dans cette région saluent cette mesure et demande sa vulgarisation qui pourra freiner le phénomène d'emprisonnement abusif à l'origine du surnombre de détenus.

### ***1.5. CONTEXTE SECURITAIRE***

#### ***1.5.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

#### **Quatre personnes tuées dont 1 militaire dans la Kibira de Bukinanyana, province Cibitoke**

Dans la nuit du 23 au 24 juillet 2024, sur la colline de Nderama, commune Bukinanyana, province Cibitoke, en plein cœur de cette immense forêt naturelle, 3 bouchers ont été tués dont Fabrice Mutabazi, Charles Kankanaguzwa et Thomas Bagirumwaka accompagnées par un soldat de la FDNB lui aussi tuée et deux autres bouchers sont portés disparus dont Mukeshimana Thaddée et Karikwanka.

Selon des témoins sur place, les victimes amenaient 8 vaches clandestinement à partir du Rwanda pour les vendre le lendemain au marché de Ndora.

Selon une source sécuritaire, les victimes qui avaient l'habitude de traverser la Kibira pendant la nuit vers le Rwanda à la recherche des vaches ont été victimes d'une embuscade de grande envergure tendue par un groupe d'hommes armés parlant Kinyarwanda basés dans cette forêt. Comme l'indique toujours la même source, toutes les 8 vaches ont été par suite récupérées par ce groupe armé. Les personnes tuées ont été toutes identifiées car étant originaires de la commune de Bukinanyana.

Malgré la fermeture des frontières, des mouvements entre les 2 pays sont observés, selon une autre source militaire. Cette dernière explique par ailleurs que cette interdiction d'empêcher les habitants frontaliers de voyager dans l'un ou l'autre pays explique le refus imposé par les autorités administratives de priver le deuil aux membres et proches des disparus. Ceci irrite les habitants contactés qui n'ont pas été autorisés par l'administration communale et la police communale à faire le deuil des leurs. La même source parle de 2 autres personnes toujours recherchés. "Elles se seraient perdues en pleine Kibira ou tout simplement tuées", dit avec peur la même source. La famille des victimes demandent une lumière sur cet assassinat. L'administrateur de la commune Bukinanyana, Christian Nkurikiye confirme ces informations et fait savoir que les enquêtes sont en cours pour déterminer les causes de ces tueries.

Nkurikiye met également en garde toute personne qui s'adonne au commerce clandestin de vaches au moment où les frontières terrestres sont fermées entre le Burundi et le Rwanda.

Cet officier de l'armée burundaise menace d'appliquer le règlement militaire en termes de sanctions à tout soldat affecté dans la Kibira et qui n'accomplit pas correctement sa mission à laquelle il est assigné.

### **Un corps sans vie retrouvé en commune Bugabira, province Kirundo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 juillet 2024 indique qu'en date du 20 juillet 2024, sur la sous-colline Gasagara, sur la colline Rubuga, zone Kiyonza, commune Bugabira, province Kirundo, un corps sans vie d'Oscar Mitakaro, âgé de 56 ans, membre du CNDD-FDD, natif de la colline Kiri où il résidait, a été trouvé dans la forêt se trouvant sur cette sous-colline par des enfants qui allaient chercher du bois de chauffage. Selon des témoins, la victime avait passé la journée du 19 juillet 2024 à Ruhehe dans une fête de mariage et sa femme l'a attendu mais en vain. Les proches de sa famille disent qu'il n'était pas aimé par l'entourage et qu'on l'accusait d'être un féticheur. Selon les mêmes témoins, il y avait une liste des féticheurs retrouvée comme tract en 2015 en zone Kigoma et deux d'entre eux sont déjà morts de la même manière. Les chefs de ces deux collines se sont entendus sur son enterrement en collaboration avec la famille.

### **Un corps sans vie d'un membre du parti CNDD-FDD retrouvé en commune Mabayi, province Cibitoke**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 juillet 2024 indique qu'en date du 20 juillet 2024, dans la nuit, Ferdinand Hatungimana alias Ndito, Veilleur du Lycée Communal Ruseseka de la zone Buhoro a été appelé par des personnes non encore identifiées qui lui disaient qu'un vol est en train d'être opéré sur son lieu de travail mais il n'a pas hésité de sortir pour aller voir ce qui se passait réellement même si ce n'était pas son jour de garde. Arrivé près de ladite école, une voiture à bord duquel, se trouvaient des hommes en uniformes de la police l'ont embarqué à bord. Le lendemain 21 juillet 2024, le corps sans vie Hatungimana Ferdinand a été retrouvé sur la colline Buhoro, sous-colline Nyarure.

La victime était membre du CNDD-FDD depuis deux ans. Il avait quitté le CNL un moyen de sauver sa peau. Des sources du parti CNDD-FDD disent qu'une chasse à l'homme est en cours pour éliminer tous les membres influents du parti CNL avant les élections de 2025. Deux personnes ont été arrêtées dont une femme pour des raisons d'enquête.

## ***1.5.2. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE***

### **Une femme tuée suite à la justice populaire en commune Gisagara, province Cankuzo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 juillet 2024 indique qu'en date du 21 juillet 2024, dans l'intervalle de 4 heures et 6 heures du soir, sur la colline Gisoko, zone Camazi, commune Gisagara, province Cankuzo, une femme du nom de Nzeyimana alias Bishara, du parti CNDD-FDD, originaire de la colline Muzire de la même zone et commune, a été tuée en cours de route quand elle se rendait chez Alodie Nsekankabo, par la population à l'aide d'une houe usée pour avoir empoisonné Alodie, membre du parti CNDD-FDD. Selon des témoins oculaires, Alodie Nsekankabo, originaire de la colline Gisoko de la même zone et commune, est morte quand elle venait du marché de Gasenyi et avait des douleurs au niveau du ventre. Ses voisins, avant qu'elle ne meure, ont dit qu'elle a partagé les boissons avec Nzeyimana, alias Bishara et que sa mort serait liée à l'empoisonnement qu'elle a consommé dans cette boisson partagée. Selon les mêmes sources, Balthazar Gaperera, du parti CNDD-FDD, chef de colline Gisoko s'est précipité à la recherche de Nzeyimana alias Bishara pour l'exiger de guérir Alodie, mais elle était déjà morte. D'un coup, la population qui était avec ce chef de colline de Gisoko, ont frappé à mort Nzeyimana alias Bishara, à l'aide d'une houe usée et est morte sur le champ. Ce chef de colline et quelques autres impliqués dont 4 Imbonerakure y compris chef de 10 maisons sur la même colline, sont détenus au commissariat de police communal pour enquête. Selon les mêmes sources, le chef de colline a été libéré en date du 24 juillet 2024.

## ***1.5.2. AUTRES FAITS SECURITAIRES***

### **Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge**

En date du 22 juillet 2024, dans un bistrot du centre-ville de Rumonge au quartier Birimba, commune et province Rumonge, un corps sans vie de Venant Niyongabo a été retrouvé. Selon les témoins, les présumés auteurs de ce meurtre ne sont pas encore connus. Des sources policières disent que le corps sans vie de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital de Rumonge. Deux jeunes femmes ont été arrêtées et conduites au cachot du commissariat à Rumonge par des policiers pour des raisons d'enquête.

### **Une fille morte en commune Ntega, province Kirundo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 juillet 2024 indique qu'en date du 16 juillet 2024, sur la colline Kinyota, commune Ntega, province Kirundo, Chantal Mukamana, âgée de 13 ans, élève à l'ECOFO Mugendo est morte noyée dans une mare d'eau profonde, alors qu'elle faisait la plantation du riz dans les marais. Selon des sources sur place, elle travaillait pour le compte de Manirakiza Michel âgé de 48 ans. Les enfants en vacances sont exploités par les cultivateurs qui les profitent en une main d'œuvres moins chers dans la culture du riz. Ils leur donnent 3000 fbu par jour et surtout pendant les vacances. Le chef de colline Boniface Sinzinkayo est arrivé sur le lieu déplore l'exploitation des enfants et sans accompagnement des adultes dans ces plantations.

### **Un homme mort suicidé en commune Kiganda, province Muramvya**

En date du 24 juillet 2024, vers 22 heures, sur la colline Musongati, commune Kiganda, province Muramvya, Janvier Bizimana, âgé de 46 ans, père de 6 enfants, cultivateur est mort suicidé à l'aide d'une corde. Selon des sources sur place, il est rentré en état d'ébriété venant d'un bistrot local communément appelé "Ku kayaga". Selon les mêmes sources, il aurait consommé trop de vin fabriqué à Kayanza appelé "Sorora wine". Après avoir réveillé sa femme pour lui ouvrir la porte, il lui a dit qu'il allait voir sa vache à l'étable. Quand sa femme a attendu en vain son retour, elle est allée le chercher dans l'enclos et l'a trouvé mort suspendu sur une poutre de l'étable. Il a été enterré le lendemain au cimetière de Musongati.

### **Une femme tuée en commune Butaganzwa, province Ruyigi**

En date du 25 juillet 2024, vers 22 heures, sur la colline Kivumu, zone Mugege, commune Butaganzwa, Godeliève, âgée de 55 ans, a été assassinée par un groupe de gens quand elle était au lit avec son époux,

Pascal Macumi, âgé d'environ 60 ans, tous membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, l'équipe qui était venu les tuer a d'abord donné un coup de matraque à son mari. La dame s'est réveillée et sortie pour crier au secours et a reçu des coups de matraque et elle est morte sur le champ. Son mari est hospitalisé au centre de santé de Muhene. Selon des sources sur place, avant qu'il ne soit assommé, il avait déjà identifié deux visages dont Nyandwi et Minani, ses voisins, aussi membres du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, il n'avait aucun conflit avec ses bourreaux, mais il avait une autre personne avec laquelle il avait un conflit et que ces derniers auraient été corrompus pour tuer cette victime. Nyandwi et Minani sont introuvables mais trois personnes ont été arrêtées pour enquête.

### **Des tracts retrouvés dans les rues en commune Ntahangwa, Bujumbura-mairie**

En date du 24 juillet 2024, dans des rues des quartiers de Kinama, commune Ntahangwa, Bujumbura-mairie, des tracts défiant le parti CNDD-FDD. Les habitants de la localité lisent ces écritures sans auteurs avec peur et crainte alors que d'autres ignorent les fins et les objectifs de ces tracts.

Ces tracts qui précisaient la misère de la population, la vie chère dans le pays hausse des prix de tout défiaient le pouvoir du parti CNDD-FDD qui a échoué à trouver des solutions aux problèmes qui hantent le pays et déploraient le discours des autorités qui montrent que tout est rose alors que tous les signaux sont au rouge dans tous les secteurs du pays.

Ces tracts demandaient à la population de vaincre la peur et franchir les obstacles afin de se lever en un seul homme pour se débarrasser du pouvoir en place qui est source de tous les maux qui pèsent sur le Burundi et sur les Burundais. Vers 9 heures, des jeunes Imbonerakure et agents du SNR ont circulé dans tout le quartier afin de récupérer les tracts en empêchant les habitants de Kinama de ne rien dire sur le contenu, un comportement qui a choqué la plupart de la population. Selon les habitants de Kinama, il serait mieux de trouver une solution aux problèmes au lieu de cacher la fumée du feu déjà explosé. Signalons que c'est la quatrième fois que des tracts qui demandent à la population d'agir pour changer le régime du parti CNDD-FDD soient retrouvés dans le pays.

La première fois c'était le premier juillet 2024 dans la capitale politique alors que le 2 juillet 2024, ces tracts ont été retrouvés au palais présidentiel tandis que le 7 juillet 2024 ces papiers sans signatures ont été retrouvés dans la commune de Kanyosha en province Bujumbura et dans la zone de Musaga en commune Muha, Mairie de Bujumbura.

### **Un drapeau du parti CNDD FDD brûlé en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie**

En date du 24 juillet 2024, dans la commune Ntahangwa, zone Buterere en Mairie de Bujumbura des individus non identifiés ont brûlé le drapeau du parti au pouvoir. Selon des sources sur place, la zone Buterere compte pas mal de permanences du parti au pouvoir CNDD-FDD, c'est celle qui se trouve à la 2<sup>ème</sup> avenue qui a été attaquée par ces individus non identifiés. Le lendemain, les jeunes du parti au pouvoir CNDD-FDD circulaient dans les quartiers de cette zone là où se trouvent les permanences de ce parti.

## **II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

Le Burundi fait partie des pays adhérant au pacte international relatif aux droits civils et politiques (1965) et son protocole facultatif (1976) sans aucune réserve le 9 mai 1990, ce qui dans le cadre de sa mise en application, le Burundi a pris des mesures dans la législation interne notamment dans sa constitution du 7 juin 2018 (Loi principale) en son article 19 qui garantit que tous les droits proclamés et garantis par les textes internationaux régulièrement ratifié font partie intégrante de cette constitution, des textes d'application sont mis en place notamment le code pénal du 29 décembre 2017 et le code de procédure pénal du 11 mai 2018 et d'autres institutions de protection des droits de la personne humaine au Burundi ont été créés.

## ***II.1. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE***

### ***II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

La Loi relative aux violences basées sur le genre adoptée au Burundi en 2016 a constitué une avancée majeure. Elle a garanti une meilleure protection, notamment en fournissant une définition du viol prenant en compte la question du consentement et en interdisant des pratiques traditionnelles nocives.

#### **Une femme battue en commune et province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 juillet 2024 indique qu'en date du 7 juillet 2024, vers 20 heures, au quartier swahili, commune et province Makamba, Aline Niyogusenga, âgée de 38 ans, a été battue au visage avec des coups de poings au niveau des yeux et des oreilles, puis arrachée ses cheveux tressés par son conjoint André, chauffeur du camion de l'usine de fabrication de l'eau sise à Gahosha appartenant à l'honorable et secrétaire Général du parti CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo en complicité avec sa concubine tous membres du parti CNDD-FDD. Selon des témoins oculaires, la victime a porté plainte auprès de la police judiciaire et l'OPJ Juvénal lui a donné une convocation qu'elle a acheminé à un des administratifs à la base Abdoul mais ce dernier a refusé de la donner à l'auteur. La femme est revenue pour rendre compte à l'Officier de police judiciaire que l'auteur a refusé de comparaître car il est chauffeur de l'autorité du parti au pouvoir. La victime n'a pas encore accès à la justice.

### ***II.1.2. DES PERSONNES TORTUREES***

#### **Un membre du parti CNL torturé en commune Nyanza-lac, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 juillet 2024 indique qu'en date du 16 juillet 2024, sur la colline et zone Kabonga, commune Nyanza-lac, province Makamba, Omar Bucumi, membre du parti CNL a été blessé après les coups de poings et de bâton lui infligés par des Imbonerakure dirigés par leurs chefs Oscar Nyandwi et Jean Marie Sabushimike, tous du parti au pouvoir. Selon la victime, ils l'ont accusée de collaborer avec des groupes de rebelles, la victime a porté plainte auprès de la police judiciaire du commissariat de police de Nyanza-lac deux fois mais jusqu'à présent les bourreaux ne se sont pas encore présentés chez l'OPJ.

#### **Une personne torturée en commune Nyanza-lac, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 juillet 2024 indique qu'en date du 15 juillet 2024, sur la colline Nyabigina, zone Kabonga, dans le site des déplacés, commune Nyanza-lac, province Makamba, Etienne Nyandwi âgé de 63 ans, membre du parti CNL, de la composante sociale Twa a été battu et blessé au niveau de la tête, des bras et du dos quand il rentrait vers 18 heures dans les environs de la sous colline Nyamitonga par un surnommé Gipara, jeune Imbonerakure. Selon la victime, le présumé auteur l'accusait de dépasser les heures et qu'il est en plus de la composante sociale Twa, Gipara n'a pas été inquiété et il est toujours libre.

## ***II.2. DROIT A LA LIBERTE***

### ***II.2.1. ENLEVEMENTS ET /OU PORTEES DISPARUES***

#### **Deux personnes portées disparues dans la Kibira de Bukinanyana, province Cibitoke**

Dans la nuit du 23 au 24 juillet 2024, sur la colline de Nderama, commune Bukinanyana, province Cibitoke, en plein cœur de la forêt naturelle « Kibira », 2 personnes Mukenshimana Thaddée et Karikwanka sont portés disparus lors d'une embuscade tendue par un groupe armé contre les bouchers en provenance du Rwanda, Fabrice Mutabazi, Charles Kankanaguzwa et Bagirumwuka Thomas accompagnées par un soldat de la FDNB qui, eux ont été tués sur le champ.

Selon des sources sécuritaires sur place, les victimes amenaient 8 vaches clandestinement à partir du Rwanda pour les vendre le lendemain au marché de Ndora.

Selon une source sécuritaire, les victimes qui avaient l'habitude de traverser la Kibira pendant la nuit vers le Rwanda à la recherche des vaches ont été victimes d'une embuscade de grande envergure tendue par un groupe d'hommes armés parlant Kinyarwanda opérant dans cette forêt. Comme l'indique toujours la même source, toutes les 8 vaches ont été par suite récupérées par ce groupe armé. Les personnes tuées ont été toutes identifiées car étant originaires de la commune de Bukinanyana.

La même source parle que les 2 personnes toujours recherchés se seraient soit perdues en pleine Kibira soit tuées". La famille des victimes demandent une lumière sur cet assassinat. L'administrateur de commune Bukinanyana, Christian Nkurikiye confirme ces informations et fait savoir que les enquêtes sont en cours pour déterminer les causes de ces tueries, tout en mettant également en garde toute personne qui s'adonne au commerce clandestin de vaches au moment où les frontières terrestres sont fermées entre le Burundi et le Rwanda.

### **Un membre du parti CNDD-FDD enlevé en commune Mabayi, province Cibitoke**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 juillet 2024 indique qu'en date du 18 juillet 2024, Isidore Sibomana, âgé d'une quarantaine d'année, membre du CNDD FDD, infirmier titulaire du CDS Nyarusebeyi, colline Muhungu, zone Butahana a été enlevé par des inconnus à bord d'un véhicule Toyota TI à vitres teintées et sans plaques.

Selon des témoins oculaires, cette arrestation a eu lieu près de la COOPEC Cibitoke, non loin du bureau du Gouverneur et du Procureur. Selon les mêmes sources, personne ni ses collègues de travail ni les membres de sa famille ne savent le lieu de sa destination et les personnes qui l'ont arrêté. Isidore était membre du comité provincial du parti MSD avant de s'exiler au Rwanda en 2016. De retour de l'exil en 2017, il est devenu membre du parti CNDD-FDD.

### **II.2.2. ARRESTATIONS ARBITRAIRES**

Les textes Internationaux et Nationaux au Burundi reconnaissent le principe d'innocence jusqu'à preuve du contraire, et que la détention soit une exception.

### **Cinq membres du parti CNL et un membre du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Kayogoro, province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 juillet 2024 indique qu'en date du 12 juillet 2024, sur la colline Sampeke, commune Kayogoro, province Makamba, Hélène Ndayikeza, membre de la ligue des femmes, Elias Minani, Salvator Ndagusaba alias Kuvunagura, Pascasie Nintunze, un prénommé Clovis et Pierre Simon Nyabenda tous membres du parti CNL d'Agathon Rwasa ont été arrêtés par le commissaire de la police en collaboration avec Pierre Simon Nyabenda administrateur de la commune Kayogoro. Selon des témoins, ils ont été accusés de travailler avec des usagers des grigris en provenance de la Tanzanie alors que Isaïe Sakubu, chef de colline Sampeke et le responsable des renseignements en zone Bigina prénommé Fabien membres du parti CNDD-FDD qui faisaient partie des gens qui ont commandé cette équipe pour retirer des grigris dans les ménages suspectés n'ont pas été inquiétés. Ils ont été incarcérés au cachot du commissariat communal à Kayogoro puis transférés au parquet de Makamba à l'exception d'Hélène qui a été libérée.

### **III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

Le Burundi a ratifié l'adhésion au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en date du 14 mars 1990, adopté à New York le 16 décembre 1966.

#### **Des coupures intempestives d'électricité en province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 juillet 2024 indique qu'en province Makamba, des coupures intempestives d'électricité causent des manques à gagner aux entreprises étatiques et privées. Les services qui demandent du courant électrique sont contraints d'arrêter leurs travaux pendant la journée. Selon certains responsables des entreprises étatiques et privées, certains responsables des structures publiques et privées disent qu'ils ne sont plus alimentés en courant électrique pendant les heures de service alors que les services offerts exigent du courant électrique. Une source à l'hôpital de Makamba, dit que cet hôpital dépense actuellement plus de 19 millions chaque mois suite à ces coupures d'électricité. Cette source dit que tous les services de cet hôpital sont informatisés ce qui rend impossible le travail s'il ne dispose pas d'électricité alors que ces dépenses n'avaient pas été prévues. En plus de ces coupures ils disent qu'ils ne trouvent pas de carburant pour alimenter les groupes électrogènes ce qui crée des arrêts momentanés de travail et par conséquent les patients manquent des soins de santé.

La situation est identique pour les banques et microfinances de toutes les communes de la province Makamba. Les clients qui viennent faire des retraits ou versement peuvent passer toute la journée en attendant l'électricité pour qu'ils puissent bénéficier des services. Les responsables des banques et microfinances disent que tout cela est dû au manque d'électricité et du carburant. Ils ajoutent que cet état cause d'énormes pertes à leurs institutions. Même les responsables des agences de compagnie de téléphonie mobile disent être touchées. Ils expliquent que les réseaux sont quasi inexistant car ils ne peuvent pas trouver du carburant de leurs générateurs en remplacement du courant continu ce qui met à mal leurs clients. Tous demandent que la régulation de ces coupures surtout que le ministère en charge de l'énergie avait récemment dit avoir intégré 20 mW d'électricité produit par le barrage kabu 16.

#### **Déstabilisation de la distribution du carburant par les responsables du CNDD-FDD en province Kirundo**

En date du 26 juillet 2024, des représentants communaux du parti CNDD-FDD sont servi 1000 litres de carburant stocké en date du 25 juillet 2025 lors de la distribution à la station alors qu'il y avait encore plus de 60 véhicules qui s'alignaient pour être servis. Selon les témoins, ces représentants du parti CNDD-FDD se sont présentés au bureau provincial du parti pour dresser la liste puis ont fait un long cortège pour se rendre à la station et les autres ont poursuivi sans savoir qu'ils n'en ont pas droit. Ils ont fait remplir leur moto et un bidon de 20 litres chacun puis intimés l'ordre au pompiste de réserver 1000 litres pour les autorités de la Province. Selon les mêmes témoins, Cette activité était supervisée par Kankuyo Médiatrice, secrétaire provincial du CNDD-FDD et secrétaire exécutif de Butanyerera ainsi que le chef de cabinet du gouverneur Eric.

#### **Grognes chez les demandeurs des documents administratifs en commune et province Makamba**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 juillet 2024 indique qu'à la commune et province Makamba, aucun document administratif n'est signé sans donner de contributions. Les attestations de naissance, identité complète, résidence, composition familiale, tous les extraits sont octroyés moyennant trois contributions dont 2000 fbu pour la construction du bureau provincial pour un agriculteur et 5000 fbu pour les fonctionnaires. En plus de ces frais alloués à la construction de la province, une somme de 1000 fbu est allouée à la solidarité. Les demandeurs qui veulent demander leurs documents au bureau de la commune Makamba, disent qu'un document coûte une somme de 8000 fbu car en plus des contributions qui s'élèvent à 6000 fbu, ces attestations et extraits coûte chacun 2000 fbu, payé sur le compte de la

commune Makamba ouvert à la COOPEC Makamba alors que ces contributions sont payées moyennant des reçus.

Certains disent qu'ils rentrent sans avoir ces attestations et/ou extraits suite à ces contributions surtout qu'ils sont informés au moment de la demande alors que c'est cher pour la plupart. Une attestation d'inscription d'hypothèque exigée dans les banques pour demander des crédits est celle qui est plus chère. Pour en avoir l'administratrice de la commune Makamba, Zuena Irakiza exige le paiement de 60 000 francs correspondant au prix du sac de ciment d'origine zambienne appelé Dangoté. Cette contribution serait pour la construction d'un nouveau bureau de la commune comme les employés de la commune l'expliquent aux acquéreurs de ces documents. Les demandeurs de cette attestation se demandent comment l'administratrice de la commune Zuena Irakiza, leur exige cette somme de 60 000 francs alors qu'ils sont là pour chercher des crédits donc sans sous sur eux. Ils se demandent aussi si cet argent arrive à destination surtout que les contributions pour la construction des bureaux de la province Makamba ont débuté en 2016 arguant qu'il y aura des commissions de suivi sur leur utilisation mais cette commission n'a jamais été mise sur place. Ils demandent aux autorités hiérarchiques de suivre de près cette situation pour exiger la suspension de ces contributions exigées par l'administratrice de Makamba Zuena Irakiza.

### **Dix trafiquants de carburants arrêtés en communes Buganda et Rugombo, province Cibitoke**

En date du 24 juillet 2024, une fouille perquisition s'est opérée par la police entre les localités de Nyamitanga et Ruhwa respectivement dans les communes de Buganda et Rugombo et a abouti à la fois à l'arrestation de 10 trafiquants de carburant dont Alexia Nkurunziza, Cyprien Kazoza, Ndayisenga, Harerimana, Jean Nizeyimana, Yamuremye, Ntahimpera, Barnabé Sinzumusi, Faustin Karikurubu et Ndikumana ainsi que 10 025 litres de carburant constitué par l'essence et le mazout approvisionné à partir de la RDC en passant à la rivière Rusizi.

La mesure a été donnée le 22 juillet 2024 par Carême Bizoza, Gouverneur de la province Cibitoke, dans une réunion qu'il a tenu avec les administrateurs et les chefs des zones.

Lesdites autorités contactées confirment qu'elles sont en train de mettre en exécution l'ordre venu d'un haut. Le Gouverneur de Cibitoke parle des mesures de prévention pour faire face aux cas d'incidents causés par les incendies dans les ménages.

La population et les transporteurs disent que cette mesure vient aggraver une situation de sévère pénurie de l'or noir et demandent au Gouvernement de laisser entrer le carburant en provenance de la RDC pour alléger la souffrance de la population. Quant aux personnes arrêtées, un dossier d'atteinte à l'économie et à la sécurité du pays va être ouvert contre eux d'après des sources sur place. Ces trafiquants sont tous incarcérés au cachot du commissariat de police Cibitoke.

### **Hausse du ticket de transport suite à l'arrestation des trafiquants de carburant en province Cibitoke**

Depuis le 24 juillet 2024, en province Cibitoke, s'observe une hausse généralisée du ticket de transport pour les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur de ladite province suite à la chasse des trafiquants de l'or noir. Ces derniers sont approvisionnés en essence et mazout à partir de la RDC, et ont été arrêtés et incarcérés au moment où plusieurs milliers de litres ont été déjà saisis par la police en connivence avec l'administration.

Selon diverses sources concordantes, depuis le 22 juillet 2024, le ticket de transport Rugombo-Bujumbura est passé de 15 000 fbu à 20 000 fbu alors que pour le trajet Rugombo-Bukinanyana, le ticket est de 28 000 fbu au lieu de 18 000 fbu. Les voyageurs trouvent des difficultés car le ticket de transport surtout à l'intérieur des communes, est passé du simple au triple pour ceux qui se déplacent à bord des motos. Tels est le cas pour ceux qui prennent le trajet Rugombo-Mugina-Mabayi, le ticket a augmenté

passant de 8000 fbu à 12000 fbu voire même au-delà.

Même scénario pour le transport Buganda-Murwi, pourtant 2 communes voisines distantes d'une dizaine de kilomètres le ticket vient de franchir la barre des 10 000 fbu alors que le même trajet se payait à 5000 fbu.

Les répercussions touchent également les prix des denrées alimentaires. Le kilo du riz et du haricot est passé respectivement de 3000 fbu à 2300 fbu et de 3700 fbu à 2800 fbu. Selon des sources sur place, avant la mesure interdisant aux trafiquants de s'approvisionner en carburant en RDC, un bidon de 20 litres s'achetait à 200 000 fbu alors que la même quantité est vendue actuellement à 270 000 fbu voire plus. Les retombées d'une telle situation se répercutent en grande partie sur l'organisation des événements sociaux. D'après plusieurs sources locales, les fêtes de mariages et/ou encore les cérémonies d'enterrement et de levée de deuil partielle et définitive sont perturbées suite à cette carence de carburant.

Certains habitants exhortent aux instances étatiques de laisser les commerçants s'approvisionner en carburant en RDC en attendant qu'une solution soit trouvée.

#### ***IV. DROITS CATEGORIELS***

##### ***IV.1. DROITS DE L'ENFANT***

###### **Un enfant travaillant et rentrant sans argent en commune Gisuru, province Ruyigi**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 juillet 2024 indique qu'en date du 6 juillet 2023, sur la colline Nyabitaka, commune Gisuru, province Ruyigi, poussé par la pauvreté familiale, Richard Kezakimana, âgé de 13 ans, a été recruté et amené en Tanzanie par Pacifique Nyawenda, âgé de 25 ans et vivant sur la même colline que la victime. Arrivé en Tanzanie à Sengelema, Richard Kezakimana, a été engagé comme gardien de bétail avec un contrat annuel de 350.000 shillings par an. Après le délai convenu, le patron n'a pas donné le salaire en prétextant que ce dernier va compenser les amendes qu'il a payées pendant toute l'année quand les vaches détruisaient les champs des voisins suite à l'inattention de Richard Kezakimana. Selon des sources sur place, c'est en date du 5 juin 2024 que la victime est revenue chez lui, sans argent, après une année de travail et la victime avait abandonné l'école quand elle était en 2<sup>ème</sup> année.

#### ***V. CONCLUSION***

La Ligue Iteka constate une détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans les différents coins du pays.

Elle s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande au ministre de la Justice et de garde de sceaux de veiller au respect de la loi contre des auteurs des crimes.

## **VI. Annexe**

### **Liste des membres de la Commission Electorale Provinciale Indépendante (CEPI)**

#### **I. Buhumuza**

1. Présidente : Ndayisenga Evelyne : Tutsi, CNDD FDD,
2. Vice-président : Ndayishimiye Elysé: Hutu, Mémoire institutionnelle
3. Logistique : Hagura Thomas : CNDD FDD
4. Ntahondi Godefroid : Hutu, CNDD FDD
5. Hamenyimana Claude : Tutsi, Uprona
6. Cimpaye Odette : Hutu, CNL
7. Niyonkuru Hussein : Tutsi, Islam
8. Irakoze Annonciate : Hutu, RANAC
9. Kwikukira Cleophas : Tutsi, ACOPA

#### **II. Bujumbura**

1. Juvénal Habineza, Homme Hutu, Président. Il est du parti Cnnd-Fdd.
2. André Habonimana, Homme Tutsi, Vice-Président. Il est du parti Uprona.
3. Anne-Marie Nduwimana, Femme Hutu, Chargée du matériel. Elle est de l'organisation de la société civile (OSC).
4. Nathanael Nimbona, Homme Hutu, Membre. Il est de l'organisation de la société civile (OSC).
5. Aimée Mylène Dushime, Femme Hutu, Membre. Elle est de la Mémoire institutionnelle (MI) pour avoir presté à la CEPI.
6. Maître Bella Ndayirorere, Femme Tutsi, Membre. Elle est Avocat.
7. Dona Fabiola Niyonkuru, Femme Hutu, Membre. Elle est Magistrat.
8. Jules Muragwabugabo, Homme Hutu, Membre. Il est du Cnnd-Fdd.
9. Carine Rupereza, Femme Tutsi, Membre. Elle est du Cnnd-Fdd.
10. Christian Nsengiyumva, Homme Hutu, Membre, CENI.
11. Jean Hakizimana, Homme Hutu, Membre. Il est du parti Cnl.
12. Thierry Nshimirimana, Homme Tutsi, Membre, CENI.
13. Annick Hatungimana, Femme Tutsi, Membre. Elle est de l'organisation PISC Burundi.

#### **III. Burunga**

1. **Philemon Nahabandi**, Homme Hutu, Président. Il est du parti Cnnd-Fdd.
2. **Révérant Antoine Bikorimana**, Homme Hutu, Vice-Président. Il est de l'Eglise Anglicane.
3. **Annonciate Niyokwizera**, Femme Tutsi, Chargée du matériel. Elle du parti Cnnd-Fdd.
4. **Gilbert Ciza**, Homme Hutu, Membre. Il est du Cnnd-Fdd.
5. **Patrice Ngendakuriyo**, Homme Tutsi, Membre. Il est du parti Uprona.
6. **Fremence Misago**, Femme Hutu, Membre. Elle est du parti Cnl.
7. **Charlotte Nizigama**, Femme Tutsi, Membre. Elle est du parti Frodebu.
8. **Jeanne Nibona**, Femme Hutu, Membre. Elle est du parti Raddebu.
9. **Lambert Nsabimana**, Homme Tutsi, Membre. Il est de l'Union des Eglises chrétiennes au Burundi.

#### **IV. Butanyerera**

1. Désiré Minani, Homme Hutu, Président. Il est du parti Cnnd-Fdd.
2. Janvière Nzeyimana, Femme Tutsi, Vice-Présidente, elle est du parti Uprona.
3. Célestin Minani, Homme Hutu, chargé du matériel, il est de l'ONELOP Burundi.
4. Placide Migambi, Homme Hutu, membre,
5. Achel Bimenyimana, Homme Hutu, membre, il est du parti Cnnd-Fdd.
6. Souavis Rukundo, Femme Tutsi, membre, elle est du parti Cnnd-Fdd.
7. Celeus Bavugirubusa, Homme Hutu, membre, il est du parti CNL.
8. Gervais Misago, Homme, Twa, il est de l'association AMIBU Batwa.
9. Rose Nsavumukama, Femme, Confession religieuse.
10. lexis Ntunzwenimana, Homme Tutsi, il est du parti FNL.

#### **V. Gitega**

1. Président : Maniraho Joseph, Hutu du CNDD FDD de Gitega
2. V. président : Manirakiza Euphrem, Hutu du CNDD FDD de Karusi
3. Matériel: Nininahazwe Vestine: CNDD FDD de Muramvya, Membre
4. Nininahazwe Annick, Uprona
5. Hakizimana Nestor, CNL- DD
6. Simpamagaye Valence, Hutu ancien de CENI
7. Niyonzima Magnifique, CNDD FDD de l'Eglise protestante
8. Ninziza Gérard, Hutu CODIP ami du CNDD FDD
9. Nduwumuremyi Clotilde, HUTU ancien de CENI
10. Ngurinzira Célestin, CNDD FDD de l'Eglise Anglicane
11. Hasabuwitonda Égide, Hutu de l'APDR